

DEVENEZ

MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR



A.F.M.S.
Formation aux Métiers du Sport

BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF

ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

- ✓ FORMATION EN ALTERNANCE SUR 9 MOIS
- ✓ 500 HEURES MINIMUM D'ALTERNANCE EN STRUCTURES PROFESSIONNELLES
- ✓ 693 HEURES DE FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE À L'AFMS

Le Brevet Professionnel vous permet d'acquérir les techniques et compétences nécessaires à l'accueil de différents publics, assurer leur sécurité, animer, enseigner et promouvoir les activités aquatiques et de la natation au sein de vos structures professionnelles.

Le BPJEPS AAN est un diplôme d'Etat d'Educateur Sportif de niveau IV délivré par l'État.



CONDITIONS D'ACCÈS

- Attestation 400m nage libre en moins de 7 min 40
- Être titulaire du PSE1 et du BNSSA à jour de recyclage
- Avoir 2 lieux d'alternance et 1 financement de formation
- Retourner le dossier d'inscription dans les délais
- Avoir un casier judiciaire vierge



Complexe Sportif des Ollières, rue de Verdun à l'Étrat

Prendre rendez-vous

04 77 91 17 05

Plus d'informations



www.afms-aura.fr



